

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2612

24 septembre 2015

SOMMAIRE

AMO Holding 6 S.A.	125375	Sonic Aero Solutions (Europe) S.à r.l.	125344
BPI IX S.à r.l.	125363	Soris S.A.	125362
BPI VIII S.à r.l.	125364	Springer Science+Business Media GP Acquisi- tion S.C.A.	125350
BPI X S.à r.l.	125374	Springer Science+Business Media GP S.à r.l.	125350
C2D System House Luxembourg SA	125373	SSCP Enviro S.à r.l.	125363
Callisto Luxco II S.à r.l.	125367	SSCP PADS S.à r.l.	125363
ColourOz GP	125366	SSCP SAR S.à r.l.	125364
ColourOz TopCo	125366	SSCP Style S.à r.l.	125364
Cordea Savills Italian Opportunities No. 1 S.à r.l.	125366	Steel Invest & Finance (Luxembourg) S.A. ..	125361
Credit Opportunities European Funding S.à r.l.	125367	Style & Beauté Coiffure S.à r.l.	125361
Crêperie Bretonne	125366	Swan Management S.à r.l.	125361
Cresco Capital Urban Yurt S.C.A.	125367	T10 S.à r.l.	125374
Hottinger & Cie Groupe Financière Hottin- guer Société Anonyme	125361	Teahupoo Investments S.A.	125365
K.A.M. Holding S.A., SPF	125367	Texas Propco 3 S.C.S.	125364
KanAm Grund Vitrum S.à r.l.	125367	Texas Propco 4 S.C.S.	125365
Ker Gestion S.A.	125368	TLP Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	125372
Luxembourg Investment Company 5 S.à r.l.	125369	Topco Investments S.A.	125372
Luxembourg Investment Company 75 S.à r.l.	125365	Triton Masterluxco 1 S.à r.l.	125373
Maguro I S.A.	125330	Truells S.à r.l.	125365
Melezes S.à r.l.	125375	TT-Shop S.à r.l.	125373
MKC Montreuil 1 S.à r.l.	125351	TVX Mining Properties S.à r.l.	125373
Myriel S.à r.l.	125330	United Parcel Service Luxembourg S.à r.l. ...	125374
Oaktree (Lux.) II GP S.à r.l.	125330	UPS Worldwide Services S.à r.l.	125362
RCM Lux I S.à r.l.	125344	Urban&Civic Acquisitions 2	125374
RCP 2 (Lux) S.à r.l.	125344	Verny Infrastructure Holding S.à r.l.	125375
Rio Preto Partners S.à r.l.	125340	Vitalia Holdco S.à r.l.	125376
S.I.E. - Stratégie Informatique Européenne S.A.	125351	Vitalia Topco S.à r.l.	125376
Slina Lux S.A.	125362	VRN S.à r.l.	125376
Slina Lux S.A.	125362	Washington Bidco Investment Luxembourg S.à r.l.	125376
		Way Co-Invest S.à r.l.	125376

Myriel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 139.958.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015130866/10.

(150141015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Maguro I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 136.788.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2015130870/10.

(150140865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Oaktree (Lux.) II GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 199.113.

STATUTES

In the year two thousand fifteen,

on the seventeenth day of the month of July.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Oaktree Fund GP Ltd., a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Cayman Islands,

here represented by:

Mr Kristof MEYNAERTS, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal dated 16 July 2015.

The aforementioned proxy, initialed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its above-stated capacity, has requested the notary to draw up as follows the deed of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it hereby declares to organize and of which it has agreed the articles of incorporation as follows:

Title I. Name - Purpose - Duration - Registered Office

Art. 1. There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares issued in the future a company (the "Company") in the form of a société à responsabilité limitée under the name of Oaktree (Lux.) II GP S.à r.l. which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and the present articles of incorporation ("Articles of Incorporation").

Art. 2. The object of the Company is, in its capacity as general partner, to render advisory, management, accounting and administrative services to Oaktree (Lux.) II, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "Company Law"), and qualifying as investment company with variable capital - specialized investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisée) under the law of 13 February 2007 relating to specialized investment funds (the "SIF Law"), as amended.

The Company may in addition provide secretarial, accounting and other administrative services and take any measures, as well as carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time. The Company may be dissolved by a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendments of the Articles of Incorporation, as prescribed in article 22 hereof. For the purpose of these Articles

of Incorporation, and unless specifically mentioned, the term "Shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, the totality of shareholders of the Company, as the context may so require.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place inside the municipality of Luxembourg by a decision of the board of managers of the Company. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg whether or not in the same municipality by means of a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by means of a resolution of a general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments of these Articles of Incorporation.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad by the board of managers until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office abroad, will remain a Luxembourg company.

Title II. Share Capital - Shares

Art. 5. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into one hundred and twenty-five (125) shares in registered form with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) per share, each fully paid-up.

Shares will only be issued in registered form and will be inscribed in the register of Shareholders, which is held at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

During such time as the Company has only one shareholder, the shares will be freely transferable.

During such time as the Company has more than one shareholder: (i) shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the shares have agreed to the transfer in general meeting; (ii) shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the Company Law; (iii) the transfer of shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the Company Law. The transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer inscribed on the register of Shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 6. The share capital may be increased or reduced by means of a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by means of a resolution of a general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments of these Articles of Incorporation, as prescribed in article 22 hereof.

Title III. General Meetings of Shareholders

Art. 7. Any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of Company.

Art. 8. In case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the shareholders' meeting. Any resolutions to be taken by the single shareholder may be taken in writing.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Each share is entitled to one vote.

Art. 9. When the Company is composed of less than 25 shareholders, the decisions of the shareholders may be taken in a general meeting or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted under the terms and conditions as foreseen in the Company Law.

When the Company is composed of several shareholders, unless otherwise specified in these Articles of Incorporation, decisions of the shareholders are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. However, resolutions to amend these Articles of Incorporation and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's corporate capital.

Any reference in these Articles of Incorporation to resolutions of the general meeting of Shareholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the Shareholders, provided that the total number of Shareholders of the Company does in such event not exceed twenty-five (25).

The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a meeting of the shareholders applies mutatis mutandis to the passing of written resolutions of shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in this article, irrespective of whether all Shareholders have voted or not.

Art. 10. If legally required, or if not so required, upon the decision of the board of managers, annual general meetings of Shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting. Such annual general meetings may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

The board of managers may convene other meetings of Shareholders to be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meetings.

The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

The general meeting of Shareholders shall be called by the board of managers, by notices containing the agenda and which will be published as required by law.

The board of managers will prepare the agenda, except if the meeting takes place due to the written request of Shareholders provided for by law; in such case the board of managers, may prepare an additional agenda.

If all of the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The matters dealt with by the meeting of Shareholders are limited to the issues contained in the agenda which must contain all issues prescribed by law as well as to issues related thereto, except if all the Shareholders agree to another agenda. In case the agenda should contain the nomination of managers or of the auditor, the names of the eligible managers or of the auditors will be inserted in the agenda.

A shareholder may be represented (at any meeting of Shareholders) by another person, which does not need to be a shareholder and which might be a manager. The proxy established to this effect may be in writing or by cable, facsimile or e-mail transmission.

Each shareholder may vote through voting forms in the manner set out in the convening notice in relation to a general meeting of Shareholders. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favor, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box. Voting forms which show neither a vote in favor, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received one (1) day prior to the general meeting of shareholders to which they relate and which comply with the requirements set out on the convening notice.

The shareholders are entitled to participate in a general meeting of shareholders by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present for the calculation of quorum and majority conditions. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting where deliberations shall be online without interruption.

Title IV. Administration - Board of Managers

Art. 11. The Company shall be managed by a board of managers consisting of at least three managers. Managers shall be appointed by a Shareholders' resolution passed in accordance with Luxembourg laws and these Articles of Incorporation. Managers need not be Shareholders of the Company.

A legal entity may be a member of the board of managers. In such case, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The revocation by a manager of its representative is conditional upon the simultaneous appointment of a successor.

The managers shall be elected by a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders by means of a resolution of the general meeting of shareholders for a period as determined by such general meeting of shareholders and until their successors are elected, qualify and take up their functions. Upon expiry of its mandate, a manager may seek reappointment.

A manager may be removed with or without cause and/or replaced at any time by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of the general meeting of the shareholders passed in accordance with Luxembourg laws and these Articles of Incorporation.

Art. 12. The board of managers shall choose from among its members a chairman. The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the Shareholders.

The board of managers shall meet upon a call by the chairman, or by any two managers, at the place indicated in the notice of the meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and all meetings of the board of managers, but in his absence the shareholders or the board of managers may appoint another manager, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at any such meeting.

The board of managers may from time to time appoint officers of the Company considered necessary for the operation and management of the Company and delegate to them its powers. Any such appointment may be revoked at any time by the board of managers. Any officers of the Company need not be managers or Shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated herein, shall have the powers and duties given to them by the board of managers. Written notice of any meeting of the board of managers, containing an agenda which sets out any points of interest for the meeting, shall be given to all managers at least four (4) calendar days prior to the beginning of such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

The board of managers may validly debate and take decisions at a board meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or by facsimile, e-mail transmission or any other means of communication capable of evidencing such waiver or, at the relevant board meeting, in person or by an authorized representative.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager (but not any other person) as his representative at that board meeting, in writing or by facsimile, e-mail transmission or any other means of communication capable of evidencing such representation, to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that board meeting. A manager can act as representative for more than one other manager at a meeting of the board of managers provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two managers are physically present at a meeting of the board of managers held in person or participate in person in a meeting of the board of managers held through the medium of video-conferencing equipment or telecommunication means.

A manager or his representative may validly participate in a board meeting through the medium of video-conferencing equipment or telecommunication means allowing the identification of each participating manager. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg law, all business transacted in this way by the managers shall, for the purposes of these Articles of Incorporation, be deemed to be validly and effectively transacted at a board meeting, notwithstanding that fewer than the number of managers (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place. A meeting held in this way is deemed to be held at the registered office of the Company.

A manager may only act at duly convened meetings of the board of managers. The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of the managers are present or represented. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority of the managers present or represented. The chairman shall have a casting vote in the event that in any board meeting the number of votes for and against a resolution is equal.

Resolutions in writing signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, facsimile, e-mail transmissions or any other means of communication capable of evidencing such vote.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided over such meeting, or by any two managers present at the meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or chairman pro tempore of that meeting or by any two managers present at the meeting.

Art. 14. The board of managers has the power to take all or any action which is necessary or useful to realize any of the purpose of the Company, with the exception of those reserved by law or these Articles of Incorporation to the general meeting of Shareholders. More specifically, the board of managers shall have power to determine the corporate policy and the course and conduct of the management and business affairs of the Company. The managers may not, however, bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the board of managers.

Art. 15. No contract or other transaction which the Company and any other company or firm might enter into shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in such other company or firm by a relation, or is a manager, director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any manager or officer of the Company who serves as a manager, director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matter in relation to such contract or business.

Any manager having an interest in a transaction submitted for approval to the board of managers conflicting with that of the Company, shall advise the board of managers thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes

of the meeting. He cannot take part in the deliberations relating to that transaction. At the next following general meeting of Shareholders, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the managers may have had an interest conflicting with that of the Company. This shall not apply in the case where the decisions of the board of managers concern current operations entered into under normal conditions.

Art. 16. The Company shall be bound by the joint signatures of any two managers of the Company, or by the individual signatures of any person to whom such authority has been delegated by the board of managers.

Art. 17. If and to the extent permitted by law, the Company may indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceedings to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally declared in an action, a suit or proceedings to be liable for fraud, negligence or misconduct, or to be otherwise in breach of his duty as a manager; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit any fraud, negligence or misconduct or has not otherwise breached his duty as manager or officer. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Title V. Accounting - Distributions

Art. 18. The audit of the annual accounting documents of the Company may be entrusted to one or more approved statutory auditor(s) qualifying as "réviseur d'entreprises agréé". The approved statutory auditor(s) shall be elected by means of a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by means of a resolution of the general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders until his successor is elected.

Art. 19. The accounting year of the Company shall begin on the first day of October and end on the thirtieth day of September of the following year.

Art. 20. From the annual net profit of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time in accordance with article 6 hereof.

The general meeting of Shareholders, upon recommendation of the board of managers, shall decide each year how the remainder of the annual net profit shall be allocated and may declare dividends from time to time or instruct the board of managers to do so.

The board of managers may within the conditions set out by law resolve to pay out interim dividends.

Title VI. Dissolution - Liquidation

Art. 21. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators. Liquidators may be natural persons or legal entities and are named by the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders the general meeting of shareholders deciding upon such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Title VII. Amendment of the Articles of Incorporation

Art. 22. These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by means of a general meeting of shareholders, in compliance with the quorum and majority requirements provided by these Articles of Incorporation and the laws of Luxembourg.

Title VII. Applicable Law

Art. 23. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Company Law and, to the extent applicable, the SIF Law.

Transitional Disposition

The first accounting year of the Company shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on 30 September 2016.

Subscription and payment

All the one hundred and twenty-five (125) shares have been entirely paid in cash by the subscriber so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as confirmed in writing to the undersigned notary.

Subscribers	Subscribed and paid-in capital	Number of shares
Oaktree Fund GP Ltd.	(EUR 12,500.-)	125

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Company Law and expressly states that they have been fulfilled.

General Meeting of Shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named shareholder, representing the entire subscribed and paid-in capital and considering itself as validly convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of the Company which resolved as follows:

1. To set the number of managers at three (3) and further resolved to elect the following in their respective capacity as manager of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Jean-Paul Gennari, professionally residing at 12 boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Jay Ghiya, professionally residing at 333 South Grand Avenue, 28th Floor, Los Angeles, CA 90071, United States of America; and

- Mr Brad Howard, professionally residing at 333 South Grand Avenue, 28th Floor, Los Angeles, CA 90071; United States of America.

2. The registered office of the Company is at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Expenses

The expenses, remunerations or charges, in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at about thousand euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, said proxy holder signed together with Us, notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze,
le dix-sept juillet.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,
a comparu:

Oaktree Fund GP Ltd., société constituée en vertu des lois des îles Caïmans, ayant son siège social à 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Les îles Caïmans,

ici représentée par:

Monsieur Kristof MEYNAERTS, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 juillet 2015.

La procuration susmentionnée, signée "ne varietur" par son détenteur et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise conjointement aux autorités compétentes.

La comparante, agissant en la qualité sus-indiquée, a requis du notaire qu'il dresse par les présentes l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare organiser et dont les statuts ont été approuvés comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est constitué, entre les souscripteurs et toutes les personnes et entités qui pourraient devenir associés dans le futur, une société (la "Société") sous la forme d'une société à responsabilité limitée dénommée Oaktree (Lux.) II GP S.à r.l. qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et les présents statuts ("Statuts").

Art. 2. L'objet de la Société est, en sa qualité de gérant, de rendre des services de conseil, de gestion, de comptabilité ainsi que des services administratifs auprès d'Oaktree (Lux.) II, une société en commandite par actions constituée conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi sur les sociétés commerciales"), et ayant le statut de société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, conformément à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la "Loi FIS"), telle que modifiée.

La Société pourra par ailleurs fournir des services de secrétariat, de comptabilité et autres services administratifs, prendre toute mesure et exécuter toute opération qui lui paraîtrait utile en vue de la réalisation et du développement de son objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée. La Société peut être dissoute par une résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité des associés, par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour modifier les Statuts, tels que prévu à l'article 22 des présents Statuts. Dans le cadre des présents Statuts, et sauf mention contraire, le terme "Associés" désignera l'associé unique ou, en cas de pluralité des associés, la totalité des associés de la Société, selon le cas.

Art. 4. Le siège social de la société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit au sein de la ville de Luxembourg sur décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré à tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg (dans la même ville ou non) sur résolution de l'associé unique, ou en cas de pluralité des associés, par résolution de l'assemblée générale des associés votant de la manière requise pour modifier les présents Statuts.

La Société peut avoir des bureaux et succursales au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se produiraient ou seraient imminents, et interféreraient avec les activités normales de la Société à son siège social ou avec sa capacité à communiquer facilement avec des personnes situées à l'étranger, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger par le conseil de gérance jusqu'à cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; de telles mesures temporaires n'auront pas d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise.

Titre II. Capital - Parts Sociales

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales, chacune d'entre elles ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) et chacune d'entre elles étant entièrement libérée.

Les parts sociales sont exclusivement émises sous forme nominative et sont inscrites au registre des Associés, lequel est tenu au siège social de la Société. Ce registre des devra mentionner le nom de chaque associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de parts sociales dont il est titulaire, les montants payés pour chaque part sociale, et le transfert de parts sociales et les dates de tels transferts.

En cas d'associé unique dans la Société, les parts sociales sont librement négociables.

En cas de pluralité d'associés dans la Société: (i) les parts sociales ne pourront être cédées pour une raison autre qu'en cas de décès à des personnes autres que les Associés sauf si des Associés détenant au moins trois quarts des parts sociales ont convenu de leur cession lors d'une assemblée générale; (ii) les parts sociales ne pourront être cédées pour une raison autre qu'en cas de décès à des personnes autres que les Associés sauf si des Associés détenant au moins trois quarts des parts sociales détenues par les survivants ont convenu de la cession ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi sur les sociétés commerciales; (iii) la cession de parts sociales est soumise aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les sociétés commerciales. La cession d'une part sociale devra être effectuée par une déclaration écrite de cession inscrite au registre des Associés, une telle déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs appropriés pour agir ainsi. La Société pourra également accepter comme preuve de cession d'autres instruments considérés comme satisfaisants par la Société.

Art. 6. Le capital peut être augmenté ou réduit sur décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité des associés, sur décision de l'assemblée générale des associés votant dans les conditions requises pour modifier les présents Statuts, conformément à l'article 22 des présents.

Titre III. Assemblée Générale des Associés

Art. 7. Toute assemblée régulièrement constituée des Associés de la Société représente l'ensemble des Associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider, faire ou ratifier tous les actes qui intéressent les opérations de la Société.

Art. 8. En cas d'associé unique, l'associé unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des associés. Toute résolution prise par l'associé unique peut être prise par écrit.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collégiales indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé a des droits de vote proportionnels à sa participation. Chaque part sociale donne droit à un vote.

Art. 9. Lorsque la Société est constituée de moins de 25 associés, les décisions des associés peuvent être adoptées par une assemblée générale ou par un vote par écrit sur le texte des résolutions à adopter conformément aux termes et conditions prévues dans la Loi sur les sociétés commerciales.

Lorsque la Société est constituée d'une pluralité d'associés, et à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les présents Statuts, les décisions des associés ne sont valablement prises qu'à la condition d'être adoptées par des associés représentant

plus de la moitié du capital social. En revanche, les résolutions portant modification des présents Statuts ou décidant de la liquidation de la Société ne peuvent être prises que par une majorité d'associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Toute référence dans ces Statuts aux résolutions de l'assemblée générale des Associés devra être interprétée comme incluant la possibilité de résolutions écrites des Associés, sous réserve que le nombre total des Associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25) dans un tel cas.

Les conditions de majorité applicables pour l'adoption de résolutions par une assemblée des associés s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions par écrit des associés. Les résolutions par écrit des associés seront réputées valablement adoptées dès réception par la Société des copies originales (ou envoyées par facsimilé ou comme pièces jointes à un courriel) des votes des Associés sous les conditions prévues par le présent article, sans tenir compte du vote ou non de l'ensemble des associés.

Art. 10. Dans la mesure où ce serait légalement requis, ou si tel n'est pas le cas, sur décision du conseil de gérance, les assemblées générales annuelles des Associés de la Société se tiendront, conformément aux lois luxembourgeoises, au siège social de la Société à Luxembourg, ou en tout autre lieu au Luxembourg mentionné dans l'avis de convocation à l'assemblée. Ces assemblées générales annuelles peuvent être tenues à l'étranger si, sur avis du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Le conseil de gérance peut convoquer d'autres assemblées des Associés qui se tiendront aux lieux et dates mentionnés dans les avis de convocation respectifs à ces assemblées.

Le quorum et les délais requis par la loi s'appliquent aux avis de convocation et à la tenue des assemblées des Associés de la Société, sauf disposition contraire dans les présents.

L'assemblée générale des Associés sera convoquée par le conseil de gérance, par avis de convocation contenant l'agenda et qui sera publié conformément à la loi.

Le conseil de gérance préparera l'agenda, sauf si l'assemblée a lieu sur requête écrite des Associés tel que prévu par la loi; dans ce cas, le conseil de gérance peut préparer un agenda additionnel.

Si tous les Associés sont présents ou représentés à une assemblée des Associés, et s'ils déclarent avoir été informés de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée peut avoir lieu sans avis de convocation préalable ou publication.

Les questions abordées lors de l'assemblée des Associés sont limitées aux points contenus dans l'agenda, qui doit contenir tous les points requis par la loi et ceux qui y sont liés, sauf si tous les Associés s'accordent sur un autre agenda. Dans le cas où l'agenda contiendrait la nomination d'un ou de plusieurs gérants ou de l'auditeur, les noms des gérants ou du réviseur éligibles seront insérés dans l'agenda.

Un associé peut être représenté (à toute assemblée des Associés) par une autre personne qui n'a pas à être un associé et qui peut être un gérant. La procuration établie à cet effet peut être écrite ou transmise par câble, facsimilé ou courriel.

Tout associé peut voter via des formulaires de vote tel que prévu dans l'avis de convocation de l'assemblée générale des Associés. Les associés peuvent utiliser uniquement les formulaires de vote fournis par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'agenda de l'assemblée, la proposition soumise à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour toute proposition, trois cases permettant à l'associé de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter sur chaque résolution proposée en cochant la case appropriée. Les formulaires de vote qui ne montrent ni un vote en faveur, ni contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne tiendra compte que des formulaires de vote reçus un (1) jour avant l'assemblée générale des associés à laquelle ils se rapportent et qui sont conformes aux conditions prévues dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent participer à une assemblée générale des associés par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification, et sont réputés être présents pour le calcul des conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent avoir des caractéristiques techniques assurant une participation effective à l'assemblée où les délibérations doivent être en ligne sans interruption.

Titre IV. Administration - Conseil de Gérance

Art. 11. La Société est administrée par un conseil de gérance constitué d'au moins trois gérants. Les gérants sont nommés par une résolution des Associés adoptée conformément aux lois luxembourgeoises et aux présents Statuts. Les gérants ne doivent pas nécessairement être Associés de la Société.

Une personne morale peut être membre du conseil de gérance. Dans ce cas, la personne morale doit désigner un représentant permanent agissant en son nom et pour son compte. La révocation par un gérant de son représentant est conditionnée à la nomination concomitante d'un nouveau représentant qui le remplace.

Les gérants sont nommés sur résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, sur résolution de l'assemblée générale des associés, pour une période telle que déterminée par ladite assemblée générale et jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés et prennent leurs fonctions. A l'expiration de son mandat, un gérant peut en demander le renouvellement.

Un gérant peut être révoqué avec ou sans cause et/ou remplacé à tout moment par la voie d'une résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés par la voie d'une résolution de l'assemblée générale des associés, adoptée conformément aux lois luxembourgeoises et aux présents Statuts.

Art. 12. Le conseil de gérance désigne un président parmi ses membres. Le conseil de gérance peut aussi désigner un secrétaire, n'ayant pas nécessairement la qualité de gérant, chargé de tenir le procès-verbal des réunions dudit conseil et des assemblées générales des Associés.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président, ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Le président préside les assemblées générales d'associés et les réunions du conseil de gérance mais, en son absence, les associés ou le conseil de gérance peuvent, à la majorité des personnes présentes ou représentées, désigner comme président intérimaire un autre gérant, ou toute personne dans le cadre des assemblées générales d'associés, par vote de la majorité des présents ou représentés.

Le conseil de gérance peut, au besoin, nommer des agents de la Société considérés comme nécessaires à l'exploitation et à la gestion de la Société, et leur déléguer ses pouvoirs. Une telle nomination peut être révoquée à tout moment par le conseil de gérance. Les agents de la Société n'ont pas à avoir la qualité de gérants ou d'Associés de la Société. Les agents nommés, sauf stipulation contraire, disposent des pouvoirs et se soumettent aux obligations décidés par le conseil de gérance. Pour toute réunion du conseil de gérance, un avis de convocation écrit, contenant un agenda qui fixe l'ordre du jour de la réunion, est adressé aux gérants au moins quatre (4) jours avant le début de la réunion, sauf cas d'urgence, les circonstances justifiant cette urgence étant alors précisées dans l'avis de convocation. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions individuelles tenues aux lieux et heures prévus par un calendrier préalablement adopté sur résolution du conseil de gérance.

Le conseil de gérance, lors de sa réunion, peut valablement débattre et prendre des décisions sans avoir à se conformer à toutes ou à certaines des exigences et formalités relatives à sa convocation, dès lors que les gérants ont tous renoncé auxdites exigences et formalités de convocation, soit par écrit, facsimilé, courriel ou par tout autre mode de communication susceptible de servir de preuve à une telle renonciation, soit en personne ou par leur représentant dûment autorisé, à l'occasion de la réunion même du conseil de gérance.

Pour toute réunion du conseil de gérance, un gérant peut y désigner un autre gérant (mais non toute autre personne) comme son représentant lors de cette réunion, par écrit, facsimilé, courriel ou par tout autre mode de communication susceptible de servir de preuve à une telle représentation, aux fins d'assister, délibérer, voter et exercer toutes ses fonctions en son nom lors de cette réunion. Un gérant peut agir comme représentant de plusieurs gérants dans le cadre d'une réunion du conseil de gérance, dès lors (sans préjudice des règles de quorum) qu'au moins deux gérants y sont physiquement présents, si la réunion se tient en personne, ou participent en personne à une réunion tenue par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication.

Un gérant ou son représentant peut valablement participer à une réunion du conseil de gérance par l'intermédiaire d'un équipement de visioconférence ou de tout autre mode de communication permettant l'identification de chaque gérant participant. Ces moyens de communication doivent avoir les caractéristiques techniques permettant d'assurer une participation effective à la réunion, toutes les personnes y prenant part devant pouvoir s'entendre de manière continue. Toute personne participant de cette façon est considérée comme présente en personne à la réunion, est comprise dans le calcul du quorum et a le droit de prendre part au vote. Sous réserve du droit luxembourgeois, toute affaire traitée de cette façon par les gérants est considérée, aux fins des présents Statuts, comme étant valablement et effectivement traitée dans le cadre d'un conseil de gérance, nonobstant le fait que le nombre de gérants (ou leurs représentants) physiquement présents dans un même lieu soit insuffisant pour satisfaire aux exigences de quorum. Un conseil de gérance tenu de cette façon est considéré comme tenu au siège social de la Société.

Un gérant ne peut agir que dans le cadre des réunions dûment convoquées du conseil de gérance. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la moitié des gérants sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité simple des gérants présents ou représentés. Le président a voix prépondérante en cas de partage des voix.

Les résolutions écrites signées par tous les membres du conseil de gérance sont valables et produisent leurs effets de la même manière que si de telles résolutions avaient été adoptées à l'occasion d'une réunion dûment convoquée et tenue. Les dites signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution, et peuvent être prouvées par lettre, facsimilé, courriel ou tout autre mode de communication permettant de servir de preuve d'un tel vote.

Art. 13. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance doivent être signés par le président ou, en son absence, par le président par intérim qui aura présidé une telle réunion, ou par deux gérants présents lors de la réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, qui peuvent être produits en procédure judiciaire ou par ailleurs, doivent être signés par le président ou le président par intérim de cette réunion ou par deux gérants présents lors de la réunion.

Art. 14. Le conseil de gérance a le pouvoir de prendre toute action nécessaire ou utile pour réaliser l'objet social, à l'exception de celles réservées par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés. Plus spécifiquement, le conseil de gérance a le pouvoir de déterminer la conduite de la Société et celle de la gestion et des affaires de la Société. Les gérants ne peuvent, toutefois, engager la Société par leurs actes individuels, sauf si spécifiquement permis par résolution du conseil de gérance.

Art. 15. Aucun contrat ou autre transaction que la Société et toute autre société ou entreprise pourrait conclure ne pourra être affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou agents de la Société détienne un intérêt personnel par sa

relation avec une telle autre société ou entreprise, ou est gérant, administrateur, collaborateur, agent ou employé d'une telle autre société ou entreprise.

Tout gérant ou agent de la Société qui officie en tant que gérant, administrateur, agent ou employé de toute société ou entreprise avec laquelle la Société s'engage contractuellement ou en affaires ne doit pas, en raison d'une telle affiliation avec cette autre société ou entreprise, être empêché de délibérer et voter ou d'agir sur toute matière en lien avec un tel contrat ou affaire.

Tout gérant ayant un intérêt personnel dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance et qui serait en conflit avec l'intérêt de la Société, doit en informer le conseil de gérance et inclure sa déclaration dans le procès-verbal de l'assemblée. Il ne peut pas prendre part aux délibérations en lien avec cette transaction. A la prochaine assemblée générale des Associés, et avant le vote de toute autre résolution, un rapport spécial devra être effectué sur toute transaction dans laquelle un des gérants aurait pu avoir un intérêt personnel en conflit avec celui de la Société. Ceci ne s'applique pas dans le cas où les décisions du conseil de gérance concerneraient les opérations actuelles effectuées dans des conditions normales.

Art. 16. La Société est engagée par les signatures conjointes de deux gérants de la Société, ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir a été délégué par le conseil de gérance.

Art. 17. Si la Société peut indemniser, dans les limites de la loi, un gérant ou un agent et ses héritiers ou ayants droits, exécuteurs testamentaires et curateurs, pour les dépenses raisonnablement encourues par celui-ci en lien avec toute action, demande ou procédure à laquelle il serait partie en raison du fait qu'il est ou a été gérant ou agent de la Société ou, à sa demande, de toute autre société dont la Société est associée ou créancière et à l'égard de laquelle il n'a aucun droit à être indemnisé, à l'exception des dépenses liées à des affaires pour lesquelles il sera finalement jugé, à l'issue de l'action, de la demande ou de la procédure, coupable de fraude, négligence ou de méconduite, ou en violation de son devoir de gérant; en cas de règlement à l'amiable, l'indemnisation n'est prévue qu'en ce qui concerne les affaires couvertes par le règlement pour lesquelles la Société est avisée par avocat du fait que la personne à indemniser n'a pas commis de fraude, négligence ou méconduite ou n'a pas violé son devoir de gérant ou d'agent. Le droit à indemnisation mentionné ci-dessus n'exclut pas les autres droits qui pourraient lui être ouverts.

Titre V. Comptabilité - Distributions

Art. 18. Le contrôle des documents financiers annuels de la Société peut être confié à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s). Le(s) réviseur(s) d'entreprises est/sont élu(s) par une décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité des associés, par une décision de l'assemblée générale des associés pour une période qui expire lors de la prochaine assemblée générale des associés, à l'occasion de laquelle son/leurs successeur(s) est/sont nommé(s).

Art. 19. L'exercice comptable de la Société commence le premier jour d'octobre et se termine le trentième jour de septembre de l'année qui suit.

Art. 20. Sur le bénéfice net annuel de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la formation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que et aussi longtemps que la réserve s'élève à dix pour cent (10%) du capital de la Société comme prévu à l'article 5 des présents ou à un pourcentage accru ou réduit conformément à l'article 6 des présents.

L'assemblée générale des Associés, sur recommandation du conseil de gérance, décide chaque année de l'allocation à donner au solde du bénéfice net et peut périodiquement déclarer des dividendes ou ordonner au conseil de gérance de le faire.

Le conseil de gérance peut, dans le respect des conditions légales, décider le paiement d'acomptes sur dividendes.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, la liquidation est opérée par un ou plusieurs liquidateurs. Les liquidateurs peuvent être des personnes physiques ou des entités légales et sont nommés par l'associé unique ou, en cas de pluralité des associés, par l'assemblée des associés qui décide de cette liquidation et qui détermine leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

Titre VII. Modification des Statuts

Art. 22. Les présents Statuts peuvent être modifiés par décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité des associés, par une décision de l'assemblée générale des associés, dans le respect des conditions de quorum et de majorité prévues par les présents Statuts et les lois luxembourgeoises.

Titre VIII. Loi Applicable

Art. 23. Toutes les matières non régies par les présents Statuts sont déterminées conformément à la Loi sur les sociétés commerciales et, dans la mesure où elle est applicable, la Loi FIS.

Disposition Transitoire

Le premier exercice comptable de la Société commence à la date de constitution de la Société et se termine le 30 septembre 2016.

Souscription et libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été entièrement payées en numéraire par les souscripteurs ci-après spécifiés, de sorte qu'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est désormais disponible pour la Société, tel que confirmé par écrit au notaire soussigné.

Souscripteurs	Capital souscrit et payé	Nombre de parts sociales
Oaktree Fund GP Ltd.	EUR 12.500,-	125

Déclaration

Le notaire soussigné déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la Loi sur les sociétés commerciales et certifie qu'elles ont été remplies.

Assemblée générale des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé désigné ci-dessus, représentant la totalité du capital souscrit et payé et se considérant comme valable convoqué, a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire de la Société qui a pris les résolutions suivantes:

1. De fixer le nombre de gérants à trois (3) et de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Jean-Paul Gennari, résidant professionnellement au 12 boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- M. Jay Ghiya, résidant professionnellement au 333 South Grand Avenue, 28th Floor, Los Angeles, CA 90071, Les États-Unis; et

- M. Brad Howard, résidant professionnellement au 333 South Grand Avenue, 28th Floor, Los Angeles, CA 90071, Les États-Unis.

2. Le siège social de la Société est au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Frais

Les dépenses, coûts, rémunérations ou frais sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, sont estimés à approximativement la somme de mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture faite, la personne comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte original.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare ici qu'à la demande de la personne susnommée, cet acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la demande de la même personne comparante et en cas de divergence entre les textes en anglais et en français, la version anglaise prévaudra.

Signé: K. MEYNAERTS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17003. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015135049/574.

(150146408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Rio Preto Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.141.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of July;

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Rio Preto Partners S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 50,000, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Register of Trade and Companies) under number B 180.141 (the "Company").

There appeared

the shareholders of the Company, namely:

- HI Holdings Cyprus Limited, a company limited by shares, duly incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at 4, Riga Feraiou, Omega Court, 1st Floor, 3095 Limassol, Cyprus, duly registered with the Registrar of Companies of Cyprus under number 158701,

here represented by Mr Max Mayer, employee, residing professionally in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney; and

- Makeda Enterprises Company Limited, a company limited by shares, duly incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at Panteli Katelari, 16, DIAGORAS HOUSE, 7th floor, 1097, Nicosia, Cyprus, duly registered with the Registrar of Companies of Cyprus under number 326062,

here represented by Mr Max Mayer, employee, residing professionally in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney,

the said powers of attorney, initialed ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

HI Holdings Cyprus Limited and Makeda Enterprises Company Limited through their proxy holder requested the notary to enact that:

- the 50,000 shares representing the whole share capital of the Company were represented so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which HI Holdings Cyprus Limited and Makeda Enterprises Company Limited have been duly informed; and

- the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by way of the issuance of new shares of the Company with a global share premium attached hereto;

2. Subscription and payment of the new shares by way of contributions in cash by HI Holdings Cyprus Limited and Makeda Enterprises Company Limited;

3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company; and

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by HI Holdings Cyprus Limited and Makeda Enterprises Company Limited through their proxy holder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It was resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 10,000 (ten thousand US Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 50,000 (fifty thousand US Dollars) to an amount of USD 60,000 (sixty thousand US Dollars) by the issuance of 10,000 (ten thousand) new shares with:

- a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each (the “New Shares”); and

- a global share premium attached thereto of an aggregate amount of USD 1,928,611.31 (one million nine hundred twenty-eight thousand six hundred and eleven US Dollars and thirty-one cents) (the “Global Share Premium”).

Second resolution

It was resolved to accept that the New Shares be subscribed as follows:

- 7,000 (seven thousand) New Shares, to which is attached an amount of USD 1,350,027.92 (one million three hundred fifty thousand and twenty-seven US Dollars and ninety-two cents) of the Global Share Premium, be subscribed by HI Holdings Cyprus Limited by way of a contribution in cash of an amount of USD 1,357,027.92 (one million three hundred fifty seven thousand and twenty-seven US Dollars and ninety-two cents) (the “HIHO's Contribution”); and

- 3,000 (three thousand) New Shares, to which is attached an amount of USD 578,583.39 (five hundred seventy-eight thousand five hundred and eighty three US Dollars and thirty-nine cents) of the Global Share Premium, be subscribed by Makeda Enterprises Company Limited by way of a contribution in cash of an amount of USD 581,583.39 (five hundred eighty-one thousand five hundred and eighty-three US Dollars and thirty-nine cents) (the “Makeda's Contribution”);

(the “HIHO's Contribution” and the “Makeda's Contribution” being together hereinafter referred to as the “Contributions”).

Subscription - Payment

- HI Holdings Cyprus Limited, through its proxy holder declared to subscribe to 7,000 (seven thousand) New Shares by paying:

* the nominal value of these New Shares for an aggregate amount of USD 7,000 (seven thousand US Dollars); and

* the share premium attached thereto for an amount USD 1,350,027.92 (one million three hundred fifty thousand and twenty-seven US Dollars and ninety-two cents) to (i) be allocated to a freely distributable item of the balance sheet of the Company as share premium and (ii) remain attached to all the shares of the Company held by HI Holdings Cyprus Limited at any time; the whole being fully paid-up by way of the HIHO's Contribution; and,

- Makeda Enterprises Company Limited, through its proxy holder declared to subscribe to 3,000 (three thousand) New Shares by paying:

* the nominal value of these New Shares for an aggregate amount of USD 3,000 (three thousand US Dollars); and

* the share premium attached thereto for an amount USD 578,583.39 (five hundred seventy-eight thousand five hundred and eighty three US Dollars and thirty-nine cents) to (i) be allocated to a freely distributable item of the balance sheet of the Company as share premium and (ii) remain attached to all the shares of the Company held by Makeda Enterprises Company Limited at any time; the whole being fully paid-up by way of the Makeda's Contribution.

Evidence of the Contributions' existence

Proof of the Contributions' existence has been given to the undersigned notary by producing a blocked funds certificate.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it was resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at USD 60,000 (sixty thousand US Dollars) represented by 60,000 (sixty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least ninety percent (90%) of the share capital of the Company.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 2,900.-.

The contribution is valued at EUR 1,751,602.09-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the persons appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinzième jour de juillet,

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des associés de Rio Preto Partners S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 50.000 USD, ayant son siège social au 46A, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.141 (la «Société»).

Ont comparu

les associés de la Société:

HI Holdings Cyprus Limited, une société («company limited by shares») dûment constituée et existant valablement selon les lois de Chypre, ayant son siège social au 4, Riga Feraiou, Omega Court, 1st Floor, 3095 Limassol, Chypre, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés (Registrar of Companies) de Chypre sous le numéro 158701,

ici représentée par Mr Max Mayer, employé, résidant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

et

Makeda Enterprises Company Limited, une société («company limited by shares») dûment constituée et existant valablement selon les lois de Chypre, ayant son siège social au 16, Panteli Katelari, DIAGORAS HOUSE, 7th Floor, 1097, Nicosie, Chypre, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés (Registrar of Companies) de Chypre sous le numéro 326062,

ici représentée par Mr Max Mayer, employé, résidant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec ce dernier.

HI Holdings Cyprus Limited et Makeda Enterprises Company Limited, représentées par leur mandataire, ont prié le notaire d'acter:

- que les 50.000 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société étaient représentées de sorte que l'assemblée pouvait décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont HI Holdings Cyprus Limited et Makeda Enterprises Company Limited ont été préalablement informées; et
- que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société par l'émission de nouvelles parts sociales de la Société avec une prime d'émission globale y attachée;
2. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales au moyen d'apports en numéraire par HI Holdings Cyprus Limited et Makeda Enterprises Company Limited;
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société; et
4. Divers.

Après que l'ordre du jour a été approuvé par HI Holdings Cyprus Limited et Makeda Enterprises Company Limited, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 10.000 USD (dix mille Dollars américains) pour le porter de son montant actuel de 50.000 USD (cinquante mille Dollars américains) à un montant de 60.000 USD (soixante mille Dollars américains) par l'émission de 10.000 (dix mille) nouvelles parts sociales ayant:

- une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»); et
- une prime d'émission globale y attachée d'un montant de 1.928.611,31 USD (un million neuf cent vingt-huit mille six cent onze Dollars américains et trente-et-un cents) (la «Prime d'Emission Globale»).

Deuxième résolution

Il a été décidé d'accepter que les Nouvelles Parts Sociales de la Société soient souscrites comme suit:

- 7.000 (sept mille) Nouvelles Parts Sociales, auxquelles sont attachés 1.350.027,92 USD (un million trois cent cinquante mille vingt-sept Dollars américains et quatre-vingt-douze cents) de la Prime d'Emission Globale, souscrites par HI Holdings Cyprus Limited par le biais d'un apport en numéraire d'un montant de 1.357.027,92 USD (un million trois cent cinquante-sept mille vingt-sept Dollars américains et quatre-vingt-douze cents) (l'«Apport HIHO»); et
- 3.000 (trois mille) Nouvelles Parts Sociales, auxquelles sont attachés 578.583,39 USD (cinq cent soixante-dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-trois Dollars américains et trente-neuf cents) de la Prime d'Emission Globale, souscrites par Makeda Enterprises Company Limited par le biais d'un apport en numéraire d'un montant de 581.583,39 USD (cinq cent quatre-vingt-un mille cinq cent quatre-vingt-trois Dollars américains et trente-neuf cents) (l'«Apport Makeda»), (l'«Apport Makeda» et l'«Apport HIHO» étant définis ensemble comme les «Apports»)

Souscription - Paiement

1. HI Holdings Cyprus Limited, représentée par son mandataire, a déclaré souscrire à 7.000 (sept mille) Nouvelles Parts Sociales en payant:

- la valeur nominale desdites Nouvelles Parts Sociales pour un montant de 7.000 USD (sept mille Dollars américains); et
- la prime d'émission y attachée d'un montant de 1.350.027,92 USD (un million trois cent cinquante mille vingt-sept Dollars américains et quatre-vingt-douze cents) devant (i) être affectée au poste disponible du bilan «prime d'émission» de la Société en tant que prime d'émission et (ii) rester attachée à toutes les parts sociales de la Société détenues par HI Holdings Cyprus Limited à tout moment; le tout étant intégralement libéré au moyen de l'Apport HIHO; et,

2. Makeda Enterprises Company Limited, représentée par son mandataire, a déclaré souscrire à 3.000 (trois mille) Nouvelles Parts Sociales en payant:

- la valeur nominale desdites Nouvelles Parts Sociales pour un montant de 3.000 USD (trois mille Dollars américains); et
- la prime d'émission y attachée d'un montant de 578.583,39 USD (cinq cent soixante-dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-trois Dollars américains et trente-neuf cents) USD devant (i) être affectée au poste disponible du bilan «prime d'émission» de la Société en tant que prime d'émission et (ii) rester attachée à toutes les parts sociales de la Société détenues par Makeda Enterprises Company Limited à tout moment; le tout étant intégralement libéré au moyen de l'Apport Makeda.

Preuve de l'existence des Apports

Preuve de l'existence des Apports a été donnée au notaire instrumentant par la présentation d'un certificat de blocage des fonds.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, il a été décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital Social.** Le capital social est fixé à 60.000 USD (soixante mille Dollars américains), représentés par 60,000 (soixante mille) parts sociales d'une valeur nominale d'1 USD (un Dollar américain) chacune, entièrement libéré.

Le capital social peut être augmenté ou diminué par une résolution de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution votée par la majorité des associés représentant au moins quatre-vingt-dix pour cent (90%) du capital social de la Société.»

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de cet acte notarié est évalué à environ 2.900,- EUR.

L'apport a été évalué à 1.751.602,09- EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des personnes comparantes représentées par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Junglinster, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max Mayer, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 21 juillet 2015. Relation GAC/2015/6225. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015135145/197.

(150145539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

RCM Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 38.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 180.567.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131044/9.

(150140942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

RCP 2 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 120.372.

Le siège social de l'associé REVCAP ESTATES 18 LTD, a changé et est désormais au 105, Wigmore Street, W1U 1QY Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131045/12.

(150141516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Sonic Aero Solutions (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4353 Esch-sur-Alzette, 21, rue Jean Wolter.

R.C.S. Luxembourg B 199.091.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the third day of august,

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Mr. Amarjit RUPRAI, born on April 26, 1965 in Nakuru (Kenya), residing at UK-RH10 7RT West Sussex, Fieldgate Church Road Crawley,

2. Mr. Kalvinder RUPRAI, born on July 12, 1969 in Crawley (United-Kingdom), residing at UK-KT20 6NQ Kingswood Surrey, Green Mantle Sandy Lane,

3. Mr. Keith WALLACE, born on September 6, 1973 in Newcastle Upon Tyne (United-Kingdom), residing at UKRH10 3NG Crawley West Sussex, 13, Orde Close,

duly represented by Mr Anthony THILLMANY, Private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette, by virtue of proxies delivered to him.

The proxies signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed in order to be submitted with it to the registration formalities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”), as well as by the articles of association (hereafter the “Articles”).

Art. 2. Corporate object. The purposes for which the Company is set up, is the service provision as an intermediary in the selling of aircraft spare parts together with administrative and consulting services to companies that are active in the selling of aircraft spare parts”.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name "Sonic Aero Solutions (Europe) S.à r.l.”.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Esch-sur-Alzette.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at thirteen thousand five hundred Euro (EUR 13,500.-) divided into three hundred (300) shares with a par value of forty five Euro (EUR 45.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares within the limits foreseen by Law.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the corporate capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the corporate capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Modification of the capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of these Articles.

Art. 8. Payments. Each share entitles to a fraction of the corporate assets of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Multiple beneficiaries. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable whereby the transfer will be approved by a written sole shareholder's resolution.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in accordance with the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. Management of the company. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of manager(s) of category A and manager(s) of category B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers, obligatorily one manager of category A and one manager of category B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings, whereby signatures may be executed on separate counterparts each of which is an original but all of which together will constitute one and the same instrument. In case of a single manager decisions are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Art. 12. Managers liability. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. Shareholders' meeting, shareholders' resolutions, amendment to the articles. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

The decisions of the single shareholder which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the corporate capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted (i) by the majority of the shareholders (ii) owning at least three quarter of the Company's corporate capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 14. Financial year. The Company's year starts on the 1st January and ends on the 31st December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2015.

Art. 15. Annual accounts. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Distribution of profits, legal reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s).

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 17. Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The subscribers have subscribed the shares to be issued as follows:

1. Mr. AMARJIT RUPRAI, above named	100 shares
2. Mr. KALVINDER RUPRAI, above named	100 shares
3. Mr. KEITH WALLACE, above named	100 shares
Total:	300 shares

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of thirteen thousand five hundred euro (EUR 13,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Resolutions of the shareholders

1) The Company will be administered by the managers for an unlimited period of time:

"B" Managers:

- Mr. Amarjit RUPRAI, born on April 26, 1965 in Nakuru (Kenya), residing at UK-RH10 7RT West Sussex, Fieldgate Church Road Crawley,

- Mr. Kalvinder RUPRAI, born on July 12, 1969 in Crawley (United-Kingdom), residing at UK-KT20 6NQ Kingswood Surrey, Green Mantle Sandy Lane,

- Mr. Keith WALLACE, born on September 6, 1973 in Newcastle Upon Tyne (United-Kingdom), residing at UK-RH10 3NG Crawley West Sussex, 13, Orde Close,

"A" Manager:

- Mr. Derick Alan BUTLER, born on September 3, 1980 in Woodbury/New Jersey (U.S.A.) residing in L-4353 Esch/Alzette, 21, rue Jean Wolter.

2) The address of the corporation is fixed at L-4353 Esch/Alzette, 21, rue Jean Wolter.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1.200,-

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trois août

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur AMARJIT RUPRAI, né le 26 avril 1965 à Nakuru (Kenya), demeurant à UK-RH10 7RT West Sussex, Fieldgate Church Road Crawley

2. Monsieur KALVINDER RUPRAI, né le 12 juillet 1969 à Crawley (Royaume-Unis), demeurant à UK-KT20 6NQ Kingswood Surrey, Green Mantle Sandy Lane,

3. Monsieur KEITH WALLACE, né le 6 septembre 1973 à Newcastle Upon Tyne (Royaume-Unis), demeurant à UKRH10 3NG Crawley West Sussex, 13, Orde Close

ici représentés par Monsieur Anthony THILLMANY, employé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette en vertu de procurations lui données sous seing privé.

Lesquelles procurations après avoir été signées "ne varietur" par le comparant agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés ainsi qu'il a été dit, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prestation de services d'intermédiaire dans la vente de pièces de rechange d'avions avec un conseils administratifs et services de consultation aux entreprises qui sont actives dans la vente de pièces de rechange d'avions.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Nom. La Société aura la dénomination: "Sonic Aero Solutions (Europe) S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à treize mille cinq cents euros (EUR 13.500,-) divisé en cents (300) parts sociales d'une valeur nominale de quarante-cinq euros (EUR 45,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Modification du capital. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

Art. 8. Paiements. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Bénéficiaires multiples. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles, la cession des parts étant approuvée par décision écrite de l'associé unique.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément aux dispositions de l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Gestion de la société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 11 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, dont obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, les signatures pouvant être apposées sur différents exemplaires, chaque exemplaire

étant un original mais tous les exemplaires ensemble constituant le même document. En cas de gérant unique, les décisions sont actées dans des résolutions écrites ou dressées par écrit.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (suivant le cas) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 13. Assemblées générales, Décision des associés, Modifications des statuts. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

Les décisions de l'associé unique prises en vertu du paragraphe précédent seront enregistrées dans des procès-verbaux ou des résolutions écrites.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que (i) par une majorité d'associés (ii) détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 14. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2015

Art. 15. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 16. Distribution de bénéfices, Réserve légale. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires font apparaître un bénéfice incluant des bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 17. Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et paiement

Les souscripteurs ont souscrit les parts sociales à émettre comme suit:

1. Mr. AMARJIT RUPRAI, préqualifié,	100 parts sociales
2. Mr. KALVINDER RUPRAI, préqualifié,	100 parts sociales
3. Mr. KEITH WALLACE, préqualifié,	<u>100 parts sociales</u>
Total:	300 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de treize mille cinq cents euro (EUR 13.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Résolutions des associés

- 1) La Société sera administrée par les gérants pour une durée indéterminée:

Gérants B:

- Monsieur AMARJIT RUPRAI, né le 26 avril 1965 à Nakuru (Kenya), demeurant à UK-RH10 7RT West Sussex, Fieldgate Church Road Crawley

- Monsieur KALVINDER RUPRAI, né le 12 juillet 1969 à Crawley (Royaume-Unis), demeurant à UK-KT20 6NQ Kingswood Surrey, Green Mantle Sandy Lane,

- Monsieur KEITH WALLACE, né le 6 septembre 1973 à Newcastle Upon Tyne (Royaume-Unis), demeurant à UK-RH10 3NG Crawley West Sussex, 13, Orde Close

Gérant A:

- M. Derick Alan BUTLER, né le 3 septembre 1980 à Woodbury/New Jersey (U.S.A.) demeurant à L-4353 Esch/Alzette, 21, rue Jean Wolter.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-4353 Esch-sur- Alzette, 21, rue Jean Wolter.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la Loi et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à sa constitution sont estimées approximativement à EUR 1.200,-

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, dûment représentée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, agissant ainsi qu'il a été dit, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: RUPRAI A., RUPRAI K., WALLACE K., MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04/08/2015. Relation: EAC/2015/18199. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 05 août 2015.

Référence de publication: 2015135186/303.

(150145720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Springer Science+Business Media GP Acquisition S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 176.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2015131083/10.

(150141085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Springer Science+Business Media GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 176.885.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2015131084/10.

(150141086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

S.I.E. - Stratégie Informatique Européenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8720 Rippweiler, 14, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 63.173.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131062/9.

(150140862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

MKC Montreuil 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 199.117.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of July.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Maple Knoll Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), with its registered office at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 186118,

hereby represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, residing professionally at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy after having been signed ne varietur by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There exists among the subscribers and all those who may become legal owners of the shares hereafter created a company (the Company) in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the Law) and by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Corporate object. The purpose of the Company is the acquisition, sale and/or holding of ownership interests or participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, development and management of such ownership interests or participations. The Company may also in particular acquire by transfer, subscription, purchase, and exchange or in any other manner any real estate properties or interests in real estate properties, stock, shares and other securities, loans, bonds, claims, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments, convertible or not, whether downgraded ("distressed debt") or not, either movable or immovable, tangible or intangible, in each case whether readily marketable or not, issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may further participate in the creation, development, management and control of any company, enterprise or interest.

The Company may also invest in intellectual property rights.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form and under any applicable law. The Company may pledge, transfer, encumber, or otherwise create security over, some or all of its assets.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form (except by way of public offer) and privately issue bonds, notes, certificates, securities and other debt instruments, convertible or not, within the limits of the Law; this list being not exhaustive.

In a general fashion the Company may take any management, controlling and supervisory measures and carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its objects.

The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity by the financial sector.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination: MKC Montreuil 1 S.à r.l.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that in the view of the manager or in case of plurality of managers, the board of managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and paid-up share capital

The Company's share capital is fixed twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares (parts sociales) (the Shares), with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between it/him and the Company represented by it/him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The share capital of the Company may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 9 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6 - Redemption of Shares

The Company shall have the power to acquire its own Shares provided that it has sufficient distributable reserves to that effect.

6.7 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

6.8 - Share premium and other contributions

6.8.1 The manager or in case of plurality of managers, the board of managers, may create such capital reserves as it may deem fit (in addition to those required by law or these Articles) and may create special reserves from funds received by the Company as share premiums or as other equity contributions which may be used by the manager or in case of plurality of managers, the board of managers, within its sole discretion, to provide for payment whether by way of redemption price for any Shares which the Company may repurchase or redeem and cancel in accordance with these Articles, for setting off any realised or unrealised capital losses or for the payment of any dividend or other distributions.

6.8.2 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions in kind from shareholders with or without issuing Shares or other securities in consideration for such contributions and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the shareholders subject to the Law and these Articles.

6.8.3 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these Articles.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The managers will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders' meeting.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of article 7.3 paragraph 2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager (s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers. However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The effective place of management of the Company shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers or by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his/her proxy.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, and under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favor of the resolutions if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Resolutions in writing approved and signed by all the managers by circular means are valid and shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located

in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 9. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares it owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by it. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half (1/2) of the share capital of the Company adopt them.

However, resolutions to amend the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote of the shareholders, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's share capital.

Any shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or by fax as its/his proxy another person who need not to be a shareholder itself/himself.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give its vote in writing.

Art. 10. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 2nd of the month of May, at 3 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 11. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditor(s), in accordance with article 200 of the Law, who need not to be shareholder (s). If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 12. Financial year - Annual accounts.

12.1 - Financial year

The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

12.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above-mentioned inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 13. Distribution of profits.

13.1 - General Principle

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this statutory reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

13.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 13.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers, together with the shareholder(s):

- The manager or in case of plurality of managers the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as it deems appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the manager or in case of plurality of managers the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the last financial year increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by law and/or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The manager or in case of plurality of managers the board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference to the Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional provision

By way of exception, the first financial year of the Company shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2015.

Subscription

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe the entire share capital of the Company as follows:

Subscriber	Number of Shares	Subscribed amount	% of share capital
Maple Knoll Holdings S.à r.l.	12,500	EUR 12,500	100%

All the Shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is now available to the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,500.- Euro.

Resolutions of the sole shareholder:

The sole shareholder has immediately taken the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of managers of the Company and further resolved to appoint the following persons for an undetermined period:

- Dorothee Ciolino, born on 4 June 1973 in Epinal (France), with professional address at 9, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg, as class B manager;

- Geoffrey Henry, born on 5 May 1972, in Chenée (Belgium), with professional address at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, as class A manager; and

- Stef Oostvogels, born on 21 April 1962, in Brussels (Belgium), with professional address at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, as class A manager.

2. The sole shareholder resolved to establish the registered office of the Company at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing party, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois de juillet.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange (Grand Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Maple Knoll Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, soumise au lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), dont le siège social est situé au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186118,

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

Cette partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales créées une société (la Société) en la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg y relatives, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée au fil du temps (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise, la cession et/ou la détention de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations. La Société pourra en particulier aussi acquérir par transfert, souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous biens immobiliers ou droits portant sur des biens immobiliers, capital, toutes actions et autres titres, tout prêt, toutes obligations, créances, tous certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général tous titres ou instruments financiers, convertibles ou non, avec une décote ("distressed debt") ou non, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, dans chaque cas qu'ils soient ou non facilement négociables, émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, entreprise ou intérêt.

La Société peut également investir dans des droits de propriété intellectuelle.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit et sous toute loi applicable. La Société peut gager, transférer, grever, ou autrement créer des garanties sur, tout ou partie de ses actifs.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit (sauf par voie d'offre publique) et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre, de certificats, de titres et d'autres instruments de dette, convertibles ou non, dans les limites de la Loi; cette liste n'étant pas exhaustive.

D'une manière générale la Société peut prendre toutes mesures de gestion, de contrôle et de supervision et en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, jugée utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Les objets de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec ceux-ci ou les favorisant, étant entendu que la Société ne conclura pas d'opérations qui feraient qu'elle serait engagée dans des activités qui seraient considérées comme des activités réglementées du secteur financier.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: MKC Montreuil 1 S.à r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cas où le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra temporairement transférer le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital social souscrit et libéré

Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales (les Parts Sociales) d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit de la Société peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux bénéfices

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

Le transfert de Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6 - Rachat de Parts Sociales

La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables suffisantes à cet effet.

6.7 - Enregistrement de Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

6.8 - Prime d'émission et autres apports

6.8.1 Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut créer toutes réserves de capital qu'il estime opportun (en plus de celles prévues par la loi ou ces Statuts) et pourra créer des réserves spéciales à partir des fonds reçus par la Société comme primes d'émission ou comme autres apports de fonds propres, lesquelles pourront être utilisées par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, à sa seule discrétion, pour effectuer des paiements que ce soit par le biais de prix de rachat pour toute Part Sociale que la Société peut racheter et annuler en accord avec les présents Statuts, pour compenser des pertes en capital réalisées ou non ou pour le paiement de tout dividende ou autre distribution.

6.8.2 La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux ou d'autres apports en nature d'associés avec ou sans émission de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie desdits apports et peut créditer les apports à un ou à plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes sont laissées au libre-arbitre des associés conformément à la Loi et aux présents Statuts.

6.8.3 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés sous réserve des dispositions de la Loi et des présents Statuts.

Art. 7. Gérance.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à l'élection de leur successeurs. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Sous réserve des termes du paragraphe 2 de l'article 7.3 ci-dessous, dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le (s) gérant(s) aura/auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par sa seule signature, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le lieu effectif de gestion de la Société sera le Luxembourg. Toutes les activités de gestion doivent être menées au ou depuis le Luxembourg.

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants ou le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par tout gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Chaque gérant peut se faire représenter au conseil de gérance par un autre gérant par procuration.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition que au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants prenant part à la réunion de s'entendre et de communiquer effectivement les uns avec les autres. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur(s) fonction(s), aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondateurs de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondateur de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Art. 9. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque associé possède un nombre de votes égal au nombre des Parts Sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

Chaque associé peut agir à toute assemblée générale des associés en nommant par écrit ou par fax un mandataire en tant que son représentant, qu'il soit associé ou non.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 2 mai à 15 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 11. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.

12.1 - Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

12.2 - Comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire, incluant une indication des valeurs des actifs et des passifs de la Société, ainsi que le bilan et le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 13. Distribution des bénéfices.

13.1 - Principe général

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale jusqu'à, et aussi longtemps que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

13.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 13.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance avec le / les associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au gérant ou en cas de pluralité de gérants au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que le / les associé(s) pourrai(en)t conclure entre eux.

- En outre, la décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux (2) mois au moment de cette décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmentés des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées ainsi que des montants à allouer aux réserves requises par la loi et/ou les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre le / les associé(s) des dividendes distribués à lui/eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq (5) ans à partir du jour de la distribution.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 15. Référence à la Loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le(s) associé(s) s'en réfère(nt) aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social de la Société débutera à la date de sa constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, la partie comparante déclare souscrire à l'entière du capital social de la Société comme suit:

Souscripteur	Nombre de Parts Sociales	Montant souscrit	% du capital social de la Société
Maple Knoll Holdings S.à r.l.	12.500	EUR 12.500	100%

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ 1.500,-euros.

Résolutions de l'associé unique:

L'associé unique a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique a décidé de fixer à trois (3) le nombre de gérants de la Société et a aussi décidé de nommer les personnes suivantes pour une durée illimitée:

- Dorothee Ciolino, née le 4 juin 1973 à Epinal (France), ayant son adresse professionnelle au 9, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg, en tant que gérante de classe B;

- Geoffrey Henry, né le 5 mai 1972, à Chenée (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que gérant de classe A; et

- Stef Oostvogels, né le 21 avril 1962, à Bruxelles (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que gérant de classe A.

2. L'associé unique a décidé d'établir le siège social de la Société au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, à la date figurant en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: onde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 août 2015. Relation: EAC/2015/18112. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015135013/564.

(150146660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Steel Invest & Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.516.

La Société porte à la connaissance de toute personne intéressée que l'adresse professionnelle de Mr. Malfatto Horacio, administrateur et président du conseil d'administration de la Société, est au 2, rue des Rivaux, 7100 La Louvière, Belgique.

Pour la Société

Référence de publication: 2015131086/10.

(150140817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Style & Beauté Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 17, rue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 173.138.

Ass. Gén. Extraordinaire des Actionnaires tenue à Esch/Alzette, le 30 juillet 2015 à 17 heures.

Résolutions

1) l'assemblée accepte la démission de Madame FONSECA BERNARDINO Paula comme gérante technique avec effet au 30 mai 2015.

Référence de publication: 2015131088/11.

(150141573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Swan Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.757.

Les comptes annuels au 31 janvier 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131093/10.

(150140400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Hottinger & Cie Groupe Financière Hottinguer Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 37.692.

Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2015

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide le renouvellement du mandat des administrateurs à savoir:

M. SCHMITT Alex, domicilié au 22-24, Rives de Clausen L-2165 Luxembourg,

M. PLAYE Michel, domicilié au 43, rue Taitbout F-75009 Paris,
 M. ROZENCWAJG Elo, domicilié au 6, rue Adolphe Fischer L-1520 Luxembourg,
 le mandat d'Administrateur Délégué de M. ROZENCWAJG Elo 6, rue Adolphe Fischer L-1520 Luxembourg, ainsi que
 le mandat de délégué à la gestion journalière de M. DE CLERCQ Jean-Pierre 6, rue Adolphe Fischer L-1520 Luxembourg,
 jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2015.
 La radiation de M. Le Baron HOTTINGER Henri en tant d'administrateur suite à son décès le 3 avril 2015

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de la société Deloitte Audit, 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, en
 tant qu'auditeur externe, jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Luxembourg, le 11 juin 2015.

Elo ROZENCWAJG

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2015134817/23.

(150146327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Slina Lux S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 96.575.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015131115/10.

(150140214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Slina Lux S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 96.575.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015131116/10.

(150140222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Soris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 15, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 152.786.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Cette publication remplace de dépôt L150103553

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131122/10.

(150140893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

UPS Worldwide Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 173.439.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 août 2015

En date du 30 août 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Parvinder GILL de son mandat de gérant de classe A de la Société avec effet au
 3 août 2015;

- de nommer Madame Silvana OSORIO AGUEL, née le 9 avril 1978 à Pereira, Colombie, résidant professionnellement à l'adresse suivante: St Andrew's House, 5th Floor, West Street, GU21 6EB Woking, Surrey, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 3 août 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit;

- Madame Silvana OSORIO AGUEL, gérant de classe A
- Monsieur Philippe DAELEMANS, gérant de classe A
- Monsieur Bernd JANIETZ, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2015.

UPS Worldwide Services S.à r.l.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2015136895/24.

(150148260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

SSCP Enviro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 153.705.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015131128/10.

(150141089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

SSCP PADS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 173.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015131130/10.

(150141060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

BPI IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 192.409.

Extrait des résolutions écrites prises par les associés de la Société en date du 6 août 2015

En date du 6 août 2015, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Collin J BEECROFT de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 6 août 2015;

- de nommer Monsieur John F. HARVEY III, né le 18 mai 1971 à Hartford, Etat du Connecticut, Etats-Unis d'Amérique résidant à l'adresse professionnelle suivante: 10 Saint James Avenue, Suite 1700, 02116 Boston, Etat du Massachussets, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet au 6 août 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur John F. HARVEY III, gérant de catégorie A
- Madame Antonella GRAZIANO, gérant de catégorie B
- Madame Sonia BALDAN, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2015.

BPI IX S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015137118/24.

(150148790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

SSCP Style S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 137.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015131133/10.

(150140971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

SSCP SAR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 167.535.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015131134/10.

(150141083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Texas Propco 3 S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 192.936.

Les comptes annuels pour la période du 9 décembre 2014 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131154/10.

(150141454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

BPI VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 192.201.

Extrait des résolutions écrites prises par les associés de la Société en date du 6 août 2015

En date du 6 août 2015, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Collin J. BEECROFT de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 6 août 2015;

- de nommer Monsieur John F. HARVEY III, né le 18 mai 1971 à Hartford, Etat du Connecticut, Etats-Unis d'Amérique résidant à l'adresse professionnelle suivante: 10 Saint James Avenue, Suite 1700, 02116 Boston, Etat du Massachussets, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet au 6 août 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur John F. HARVEY III, gérant de catégorie A
- Madame Antonella GRAZIANO, gérant de catégorie B
- Madame Sonia BALDAN, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2015.

BPI VIII S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015137119/24.

(150148809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Texas Propco 4 S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 192.933.

Les comptes annuels pour la période du 9 décembre 2014 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131155/10.

(150141453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Truells S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 57.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 167.038.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131163/10.

(150140437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Teahupoo Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 170.795.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131172/9.

(150140438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Luxembourg Investment Company 75 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 196.733.

Extrait des décisions prises par les associées en date du 04 août 2015

1. La société à responsabilité limitée Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. a démissionné de son mandat de gérante.

2. Le nombre des gérants a été augmenté de un à quatre.

3. M. Elliot GREENBERG, administrateur de sociétés, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 19 janvier 1959, demeurant à 40, West 57^{ème} rue, 10019 New York (Etats-Unis d'Amérique), a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

4. M. Joshua LEVINE, administrateur de sociétés, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 7 novembre 1975, demeurant à 40, West 57^{ème} rue, 10019 New York (Etats-Unis d'Amérique), a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

5. M. Jérôme DEVILLET, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 21 mai 1986, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

6. M. Pierre CLAUDEL, administrateur de sociétés, né à Schiltigheim (France), le 23 mai 1978, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 04.08.2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Luxembourg Investment Company 75 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015135869/25.

(150146772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

ColourOz GP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 185.117.

L'assemblée générale ordinaire des associés, tenue en date du 23 juillet 2015, a décidé d'accepter:

- la nomination avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Alexis de Montpellier d'Annevoie, né à Namur (Belgique), le 22 mars 1979, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131513/13.

(150142412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

ColourOz TopCo, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 185.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 de la Société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ColourOz GP

Manager of the Company

Marielle Stijger

Permanent representative

Référence de publication: 2015131516/14.

(150142351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Cordea Savills Italian Opportunities No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.891.935,70.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 117.974.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015131518/10.

(150142011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Crêperie Bretonne, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8380 Kleinbettingen, 6, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 172.410.

Les comptes annuels au 30.06.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ASSELBORN Philippe

Gérant

Référence de publication: 2015131525/11.

(150142444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Credit Opportunities European Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 76-78, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 113.031.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015131526/10.

(150141603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Cresco Capital Urban Yurt S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 187.141.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 14 juillet 2015, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Andrew Williams, avec adresse au 407, Milliners House, Eastfields Avenue, SW18 1LP Londres, Royaume-Uni, au mandat de membre du conseil de surveillance, avec effet au 7 avril 2014 et pour une période venant à échéance le 7 avril 2020;

2. Nomination de Jonathan Elkington, avec adresse au 71, Oxford Gardens, W10 5UJ Londres, Royaume-Uni, au mandat de membre du conseil de surveillance, avec effet au 7 avril 2014 et pour une période venant à échéance le 7 avril 2020;

3. Nomination de Daniel Schuldig, avec adresse au 11B, Parkhill Road, NW3 2YH Londres, Royaume-Uni, au mandat de membre du conseil de surveillance, avec effet au 7 avril 2014 et pour une période venant à échéance le 7 avril 2020;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131527/17.

(150142918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Callisto Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 944.135,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 153.038.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131502/10.

(150142603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

K.A.M. Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue JF Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 22.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2015131934/10.

(150141915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

KanAm Grund Vitrum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.012.395,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 181.710.

Les comptes annuels pour la période du 24 octobre 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131936/11.

(150141953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Ker Gestion S.A, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 165.960.

L'an deux mille quinze, le neuf juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «KER GESTION S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 165960, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 424 du 17 février 2012. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date 20 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2080 du 7 août 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Andreia ALVES, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Steve GOUVEIA RELUZ, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

«Mayfair Trust S.à.r.l.», une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 2, Millewee, L-7257 Walferdange, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B 112.769.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. BELLI, A. ALVES, S. GOUVEIA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 juillet 2015. Relation: EAC/2015/16486. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015131950/61.

(150142423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Luxembourg Investment Company 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 190.850.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of July,

Before Maître Danielle KOLBACH, Notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Luxembourg Investment Company 5 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the RCS) under number B 190.850 and having a share capital amounting to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on October 6, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated November 13, 2014, number 3371, page 161783. The articles of association of the Company (the Articles) have not been modified since the Company's incorporation.

THERE APPEARED:

Luxembourg Investment Company 9 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 191.985 and having a share capital amounting to hundred twelve thousand four hundred and ninety eight euros (EUR 112,498.-) (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Sara LECOMTE, notary clerk, with professional address in Redange-sur-Attert, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that

I. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notice;
2. Amendment to the corporate object of the Company and subsequent amendment to article 2 of the Articles, which will henceforth read as follows:

“ **Art. 2.** The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and in any real estate properties, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate, whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security, and hold, manage, develop, dispose of and deal with such real estate in any manner.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also

give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.”; and

3. Miscellaneous.

II. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notice requirements, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend the corporate object of the Company and to subsequently amend article 2 of the Articles, which will henceforth read as follows in the English version:

“ **Art. 2.** The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and in any real estate properties, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate, whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security, and hold, manage, develop, dispose of and deal with such real estate in any manner.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.”

There being no further business, the Meeting is closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand euros (EUR 1,000.-)

WHEREOF, the present deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the representative of the appearing party, said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois de juillet,

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Luxembourg Investment Company 5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de

Luxembourg sous le numéro B 190.850 et dont le capital social s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 6 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 13 novembre 2014, le numéro 3371, page 161783. Les statuts de la société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

A COMPARU:

Luxembourg Investment Company 9 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.985 et dont le capital social s'élève à cent douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (EUR 112.498,-) (l'Associé Unique),

ici représentée par Mme Sara LECOMTE, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle se situe à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée a été libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 2 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et dans tous biens immobiliers, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles qu'en soient les modalités d'acquisition, notamment mais sans que ce soit limitatif, l'acquisition par la vente ou l'exercice de sûretés, et détenir, gérer, développer, disposer et s'occuper de cet immobilier de quelque manière que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»; et

3. Divers.

II. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société et, subséquemment, l'article 2 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et dans tous biens immobiliers, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut également investir dans l'immobilier quelles qu'en soient les modalités d'acquisition, notamment mais sans que ce soit limitatif, l'acquisition par la vente ou l'exercice de sûretés, et détenir, gérer, développer, disposer et s'occuper de cet immobilier de quelque manière que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est close.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 29 juillet 2015. Relation: DAC/2015/12739. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 03 août 2015.

Référence de publication: 2015133040/187.

(150144077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

TLP Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 23.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 167.913.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131179/10.

(150140474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Topco Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 177.246.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015131181/10.

(150141565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Triton Masterluxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 30.000,01.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 135.066.

Les comptes annuels au 31 août 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Triton Masterluxco 1 S.à r.l.
Un Mandataire*

Référence de publication: 2015131184/11.

(150141112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

C2D System House Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, route des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 132.123.

Extrait des résolutions

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société en date du 13 juillet 2015:

1. L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Stany Wyrzykowski avec effet au 1^{er} janvier 2013.

2. L'Assemblée constate que le mandat de commissaire aux comptes de la société, A & T SA ayant son siège social au 8, Grand-Rue, L-9905 Troisvierges enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B91738, est arrivé à échéance.

L'Assemblée nomme un nouveau commissaire aux comptes de la société avec effet au 1^{er} janvier 2013:

FISCOGES Sàrl, ayant son siège social au 4, rue de Kleinbettingen, L - 8362 Grass, enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B174051.

Ce mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Conseil d'Administration
Signatures

Référence de publication: 2015135584/23.

(150147151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

TT-Shop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 103, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 177.841.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131185/9.

(150140578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

TVX Mining Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 184.164.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131186/10.

(150141130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

T10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 144.041.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour T10 S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015131187/11.

(150140423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

BPI X S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 192.820.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 6 août 2015

En date du 6 août 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Collin J. BEECROFT de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 6 août 2015;

- de nommer Monsieur John F. HARVEY III, né le 18 mai 1971 à Hartford, Etat du Connecticut, Etats-Unis d'Amérique résidant à l'adresse professionnelle suivante: 10 Saint James Avenue, Suite 1700, 02116 Boston, Etat du Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet au 6 août 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur John F. HARVEY III, gérant de catégorie A
- Madame Antonella GRAZIANO, gérant de catégorie B
- Madame Sonia BALDAN, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2015.

BPI X S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015137120/24.

(150148817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

United Parcel Service Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue de l'Etang.

R.C.S. Luxembourg B 142.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131188/9.

(150140867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Urban&Civic Acquisitions 2, Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 11.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 151.675.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131189/11.

(150140174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Verny Infrastructure Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 166.090.

L'adresse du gérant unique Christophe Kosman a changé et est désormais au 20, boulevard de Suisse, 98000 Monaco.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131200/11.

(150140803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Melezes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.979.300,00.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 177.663.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 27 juillet 2015:

- acceptation de la démission de Monsieur Jean-Yves de Louvigny de son poste de gérant de catégorie B, avec effet au 26 juillet 2015;

- acceptation de la démission de Monsieur Marc Schintgen de son poste de gérant de catégorie B, avec effet au 24 juillet 2015;

- transfert du siège social de la société au 16, rue de Nassau L-2213 Luxembourg;

- nomination de la société A.T.T.C. Directors Sàrl (RCS Luxembourg B 59362), avec siège social au 16 rue de Nassau à L-2213 Luxembourg, représentée par son gérant Mr. Koen Van Huynegem, né le 30 janvier 1982 à Borgerhout (Belgique), résidant professionnellement au 16 rue de Nassau à L-2213 Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie B, pour une durée indéterminée;

- nomination de la société A.T.T.C. Management Sàrl (RCS Luxembourg B 59363), avec siège social au 16 rue de Nassau à L-2213 Luxembourg, représentée par son gérant Mr. Nico Patteet, né le 12 janvier 1984 à Antwerpen (Belgique), résidant professionnellement au 16 rue de Nassau à L-2213 Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie B, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015135935/23.

(150147281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

AMO Holding 6 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 24-26, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 135.578.

L'Assemblée générale du 30 juin 2015 a pris acte de la démission du commissaire Laurent Schumacher. L'Assemblée a décidé de nommer Mme Ghislaine Nijhuis, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, en tant que nouveau commissaire pour un terme de six (6) ans. Son mandat viendra à expiration à l'Assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2021 approuvant les comptes annuels 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131398/13.

(150142820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Vitalia Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 161.929.

Les comptes annuels de la société Vitalia Holdco S.à r.l. au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131202/10.

(150140843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Vitalia Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 161.524.

Les comptes annuels de la société Vitalia Topco S.à r.l. au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131204/10.

(150140312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

VRN S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 3, rue de la Reine.
R.C.S. Luxembourg B 194.507.

Les statuts coordonnés au 16 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2015131220/11.

(150141847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Washington Bidco Investment Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 161.260.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015131222/10.

(150140411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Way Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.134.589,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 144.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Way Co-Invest S.à r.l.
Un Mandataire

Référence de publication: 2015131223/11.

(150141101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.
